Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 avril 2012 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Chapuis, Directeur d'arrondissement par Interim et Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur des Travaux publics et Directeur, Culture, loisirs et développement social par Intérim
Mme Pascale Lebel, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut de l'arrondissement
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Chantal M. Seguin, Chef de division, Service de l'Aménagement urbain et du patrimoine

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

CA12 16 0119

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 AVRIL 2012

PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2012 en y ajoutant le point suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01 CA12 16	**RÉSOLUTIONS DE CORRECTION - MODIFICATION AUX RÈGLEMENT D'EMPRUNT AO-172 ET AO-174, ADOPTÉS LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 FÉVRIER 2012 (RÉSOLUTIONS CA12 160054 ET CA12 160056)**

Et de retirer les points 20.04 et 40.04 inscris à l'ordre du jour.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ :

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par **CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE**

D'AJOUTER le point suivant à l'ordre du jour :

D'ANNULER la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2012, portant le numéro CA12 160 072, autorisant le projet de PIIA relativement à l'ajout d'un transformateur entouré d'un écran visuel pour l'immeuble situé aux 1225-1235-1245, avenue Ducharme et aux 925-935-945, avenue Champagneur en contravention à l'article 4.2 du *Règlement de zonage* (1177).

CETTE PROPOSITION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE PUISQU'ELLE N'A PAS ÉTÉ APPUYÉE.

AMENDEMENT REJETÉ

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19H15 ET SE TERMINE À 20H15

CITOYENS	SUJET
MONSIEUR PIERRE JONCAS	Mesures prises pour contrôler les événements du 8 et 9 mars 2012
MONSIEUR HIRSH TEITELBAUM	Tensions entre résidants
MONSIEUR MAYOR FEIG	Purim
MONSIEUR LAVAL LAVALLÉE	Cohabitation
MONSIEUR MOSHE FISHER	Stationnement
MONSIEUR JEAN LARIN	Événements du 8 mars 2012
MADAME ANNE-MARIE GUERTIN	Événements du 8 mars 2012

CA12 16 0120

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

DE PROLONGER la période de questions du public pour une période de trente (30) minutes, le tout tel que prévu à l'article 32.3 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20h15 ET SE TERMINE À 20h45

CITOYEN	SUJET
MADAME MONIQUE HERVIEU	Événements du 8 mars 2012
MADAME ANNE LUCAS	Événements du 8 mars 2012
MADAME ÉLISE FOURNIER	Journal « L'itinéraire »
MONSIEUR ÉTIENNE COUTURE	Campus Outremont
MONSIEUR PIERRE LACERTE	Permis de construction ou de rénovation

---

- **LA MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT DEMANDE UN AJOURNEMENT DE LA SÉANCE, LES CONSEILLERS QUITTENT LE PARQUET À 20H50.**

- **LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT REPREND SES TRAVAUX À 21H00**

CA12 16 0121

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 5 MARS 2012

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA12 16 0122

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 14 MARS 2012

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mars 2012.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR:	Louis Moffatt, Ana Nunes, Marie Potvin
VOTE CONTRE:	Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

10.04.1

CA12 16 0123

RECONNAÎTRE L'ORGANISME CASTELIERS COMME UN PARTENAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LA DIFFUSION CULTURELLE PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE RECONNAÎTRE l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1121211005

CA12 16 0124

APPUYER LA DÉCLARATION DE QUÉBEC, ADOPTÉE À L'ISSUE DU 10E CONGRÈS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU LOISIR

ATTENDU QUE le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

ATTENDU QUE le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'APPUYER la « Déclaration de Québec », adoptée à l'issue du 10e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir;

DE SOUTENIR et développer l'engagement volontaire des citoyens dans la communauté;

DE SOUTENIR et développer les organisations et les associations en loisir du territoire;

D'ACCROÎTRE l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;

D'ASSURER le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1123604004

CA12 16 0125

PROCLAMATION DE LA «SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE» DU 15 AU 21 AVRIL 2012

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont veut souligner l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité des citoyens de l'arrondissement.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE PROCLAMER la «Semaine de l'action bénévole 2012» du 15 au 21 avril 2012 qui se tiendra sous le thème «Votre présence fait la différence».

DE PUBLIER une annonce de reconnaissance des bénévoles dans les journaux locaux ainsi que sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.02 1123603002

CA12 16 0126

HOMMAGE À MADAME MADELEINE PARENT

ATTENDU le décès de Madame Madeleine Parent, syndicaliste et féministe, le 12 mars 2012;

ATTENDU QUE Madame Parent a consacré une grande partie de sa vie à défendre le droit des femmes;

ATTENDU QUE Madame Parent était une femme d'exception qui a milité et combattu toute sa vie pour la justice sociale;

ATTENDU QU'il y a lieu de lui rendre hommage;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RENDRE un hommage posthume à Madame Madeleine Parent, résidante de longue date, ayant œuvré à la tête du mouvement de syndicalisation dans la région de Montréal dans les années 1940, poursuivant avec aplomb son travail de développement du syndicalisme et de la société québécoise malgré les embuches des dirigeants de l'époque;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

15.03

CA12 16 0127

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 11 353,78 $ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE ET OCTROYER À LA FIRME « LUC NADEAU, INGÉNIEURS FORESTIERS EXPERTS-CONSEILS », UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA MISE À JOUR PARTIELLE DE L'INVENTAIRE DES ARBRES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 11 353,78 $ provenant du surplus, pour la mise à jour partielle de l'inventaire des arbres sur le domaine public;

D'OCTROYER à la firme « Luc Nadeau, Ingénieurs forestiers experts-conseils », un contrat de gré à gré pour la mise à jour partielle de l'inventaire des arbres sur le domaine public pour un montant de 11 353,78 $, toutes taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1125078005

CA12 16 0128

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 22 247,66 $ PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CIVILS RELATIVEMENT À DES FOSSES DE PLANTATION D'ARBRES SUR L'AVENUR LAURIER DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET ACCORDER À LA FIRME « ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. » UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À CETTE FIN

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 22 247,66 $ provenant du budget de fonctionnement pour l'exécution de travaux civils;

D'ACCORDER un contrat de gré à gré à la firme « Environnement routier NRJ inc, » pour l'exécution de travaux relatifs à l'installation de fosses de plantation d'arbres sur l'avenue Laurier pour un montant de 22 247,66 $ toutes taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1125078008

CA12 16 0129

APPROBATION DES ATTENTES SIGNIFIÉES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU CLD POUR L'ANNÉE 2012-2013, DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE, DU BUDGET ANNUEL ET DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS POUR LES ANNÉES 2012 ET 2013

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER les attentes signifiées de l'arrondissement d'Outremont au CLD « Les 3 Monts » pour l'année 2012-2013, de la programmation budgétaire, du budget annuel et de la programmation des activités pour les années 2012 et 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1123489006

CA12 16 0130

AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT EN PROVENANCE DU SURPLUS, D'UN MONTANT DE 14 239,65$ TAXES INCLUSES ET OCTROYER UN CONTRAT, DE GRÉ À GRÉ, À LA FIRME « PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. » POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA LIGNE D'EAU ET DES FONTAINES À BOIRE DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC SAINT-VIATEUR

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense provenant du surplus, d'un montant de 14 239,65 $ taxes incluses pour les travaux de remplacement de la ligne d'eau et des fontaines à boire des terrains de tennis du parc St-Viateur;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme « Plomberie Charbonneau inc. » pour réaliser lesdits travaux, pour un montant de 14 239,65 $ toutes taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 NTA1123604005

CA12 16 0131

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE REPÉRAGE ET L'ENLÈVEMENT DE GRAFFITI SUR LE DOMAINE PRIVÉ À LA FIRME « L'EFFACEUR INC. », POUR L'ANNÉE 2012, EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT DE 44 343,56 $ (INCLUANT L'AJUSTEMENT DE L'IPC ET LES TAXES) À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 44 343,56 $ (toutes taxes incluses) pour le renouvellement du contrat pour le repérage et l'enlèvement de graffiti sur le domaine privé pour l'année 2012;

D'AUTORISER le renouvellement du contrat pour le repérage et l'enlèvement de graffiti sur le domaine privé, à la firme « L'Effaceur inc. » pour l'année 2012, en considération d'un montant de 44 343,56 $ (incluant l'ajustement de l'IPC et les taxes), à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1125078009

CA12 16

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MAIRIE D'OUTREMONT - MAISON STANLEY ET ABNER BAGG - (BÂTIMENT #3360), SITUÉE AU 543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

- **CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

20.04 1121904001

CA12 16 0132

AUTORISER M. DANIEL FLEURY, DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE PAR INTÉRIM, À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMROT POUR LE PROJET 555932 APPROUVÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) 2011 AINSI QUE TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER M. Daniel Fleury, directeur du Service des loisirs et de la culture par intérim, à signer le protocole d'entente avec le MAMROT pour le projet 555932 approuvé dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) 2011 ainsi que tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1121211004

CA12 16 0133

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 121 700$ DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (DONT 65 000$ EST UN MONTANT PROVISIONNÉ EN 2011) ET EFFECTUER UN PAIEMENT DE 121 700$ À LA CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS À UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE LA VILLE D'OUTREMONT (1292) COMME COTISATIONS D'ÉQUILIBRE ET ADDITIONNELLE SUITE À L'ÉVALUATION ACTUARIELLE ET AUTORISER LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS À EFFECTUER LE PAIEMENT AU TRUST BANQUE NATIONALE

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le paiement de 121 700 $ et émettre un chèque au Trust Banque Nationale comme cotisation d'équilibre patronale et cotisation additionnelle du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 NTA1121867006

CA12 16 0134

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 50 000 $ À MÊME LE SURPLUS POUR RÉALISER LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'OUTREMONT 2012-2015

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense de 50 000 $ à même le surplus pour réaliser le plan local de développement durable d'Outremont 2012-2015;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 CTA1125078007

CA12 16 0135

ACHAT DE 10 BACS À FLEURS, 10 PETITS ARBRES, DE TERREAU ET DE FLEURS ANNUELLES POUR COMBLER TEMPORAIREMENT LES FOSSES SANS ARBRE DE L'AVENUE LAURIER AU MONTANT DE 13 800,00 $ PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 13 800,00 $ provenant du surplus pour l'achat de bacs à fleurs, d'arbres, de terreau et de fleurs annuelles pour combler temporairement les fosses sans arbre sur l'avenue Laurier;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 CTA1125078006

CA12 16 0136

AUTORISER L'AUGMENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT « TENNIS » DE 24 742 $ POUR L'AJOUT D'UNE RESSOURCE HUMAINE DURANT LA SAISON ESTIVALE 2012

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 24 742 $ provenant du surplus pour l'ajout d'une ressource humaine pour les tennis durant la saison estivale 2012.

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 CTA1123604003

CA12 16 0137

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2012 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1er au 29 février 2012 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement

30.06 1122861008

CA12 16 0138

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2012

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1er au 29 février 2012

30.07 1122861010

CA12 16 0139

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2012

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 29 février 2012

30.08 1122861009

CA12 16 0140

AUTORISER LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS À DÉPOSER TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN EN 2012

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la directrice des services administratifs à déposer toute demande de subvention relativement à l'organisation de la fête de la St-Jean en 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1125935001

CA12 16 0141

DONNER UN MANDAT AU CONTENTIEUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN DE FAIRE CESSER LA CONSTRUCTION INCOMPATIBLE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 QUANT AUX ANTENNES INSTALLÉES SUR LE TOIT DU BÂTIMENT PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1290 AVENUE BERNARD À OUTREMONT (RECOURS EN VERTU DE L'ARTICLE 227 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE DEMANDER au contentieux de prendre les recours nécessaires en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour faire cesser l'usage et la construction incompatible avec le règlement de zonage 1177 quant aux antennes installées sur le toit du bâtiment portant le numéro civique du 1290 avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1121867008

CA12 16 0142

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - PARTIES DES AVENUES MCEACHRAN ET ROCKLAND COMPRISES ENTRE LES AVENUES DUCHARME ET DU MANOIR - IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE VIGNETTES - MODIFICATION DES ANNEXES «H» ET «H.1»

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter un système de vignettes sur certaines parties des avenues McEachran et Rockland comprises entre les avenues Ducharme et Du Manoir.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Ana Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1125069005

CA12 16 0143

AVIS DE MOTION - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - PAIEMENT D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT PAR TÉLÉPHONE INTELLIGENT ET WEB

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) »* sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir les dispositifs nécessaires pour le paiement d'une place de stationnement par téléphone intelligent et via le Web.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1123489007

CA12 16 0144

ADOPTION - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA TARIFICATION (AO-6)- PERMIS TEMPORAIRES DE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (AO-6)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE le secrétaire d'arrondissement a indiqué la correction apportée au projet de règlement;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement AO-180 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (AO-6)* », l'objet de ce règlement est de prévoir des dispositions visant notamment les permis temporaires de stationnement pour les visiteurs dans les zones de 2 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1123489005

CA12 16 0144.1

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement AO-181 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) »*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1121867007

CA12 16 0145

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE FERMETURE DE RUE POUR LE 6 AVRIL - FÊTE DE LA CRÉMATION DES PAINS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE REFUSER la demande de fermeture de l'avenue Champagneur, entre l'avenue Ducharme et la limite nord compte tenu:

- que l'événement n'a pas lieu sur le domaine public;
- que la fermeture de l'avenue à la circulation automobile empêchera les travailleurs des condos en construction à cet endroit de se rendre sur leurs lieux de travail;
- qu'il n'apparaît pas nécessaire de procéder à la fermeture de la rue pour assurer le bon déroulement de l'événement;
- que l'accès aux véhicules d'urgence soit facilité en cas de nécessité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1120636003

CA12 16 0146

DÉCISION RELATIVE AUX DEMANDES DE FERMETURE DE RUES - CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE SAINT-NICOLAS / CONGRÉTATION TOLDOS

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement désire assurer la paix, l'ordre social et la sécurité de tous les résidants de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le règlement 1171 intitulé « *Règlement sur la circulation et le stationnement* » prévoit à son article 5.20 que personne ne doit organiser ni faire une procession ni y prendre part, si ce n'est en vertu d'une autorisation écrite du conseil;

ATTENDU QUE le règlement AO-21 intitulé *« Règlement sur le bruit* » prévoit à son article 3 que tout bruit excessif de nature à troubler la paix, le confort ou la tranquillité publique est prohibé;

ATTENDU QUE ce même règlement prohibe le fait pour toute personne de faire du tapage ou du bruit dans ou près d'une rue, ruelle ou place publique dans la ville, par des cris ou des chants désordonnés ou de toute autre manière;

ATTENDU QUE le règlement 1063 sur les nuisances interdit tout bruit causé de nature à nuire à la paix, au bien-être, au confort, à la tranquillité ou au repos du voisinage;

ATTENDU QUE les demandes d'occupation du domaine public et de fermeture de rues sont étudiées en prenant en considération les impacts sur la tranquillité du voisinage et la disponibilité des ressources de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les demandes d'occupation du domaine public et les fermetures de rues ont un impact important sur les opérations du service de la Sécurité publique nécessitant l'ajout de personnel et ce particulièrement lorsque les demandes impliquent des processions en soirée ou durant la nuit;

ATTENDU QUE la tenue de ces événements a comme conséquence de monopoliser tous les effectifs de la Sécurité publique dans le secteur visé de l'arrondissement au détriment des autres;

ATTENDU QUE les différents défilés et attroupements des dernières années ont été générateurs de problématiques importantes et répétées, notamment quant au bruit;

ATTENDU QUE l'arrondissement a reçu une demande de la Congrégation Toldos Yacov Yosef de tenir une procession le 28 avril 2012 regroupant de 800 à 1000 personnes, débutant à 22h - 22h30 selon le formulaire débutant au 500 Dollard et se terminant sur l'avenue Bloomfield (cette procession impliquant les fermetures des tronçons de rues suivantes : Dollard, Bernard, Stuart, St-Viateur, Bloomfield);

ATTENDU QUE l'arrondissement a reçu une demande de la Cathédrale russe Orthodoxe pour la tenue d'un défilé les 14-15 avril 2012 de 23h45 à 00h15 regroupant 300 personnes impliquant la fermeture de St-Joseph entre McNider et Nelson et de Nelson à Villeneuve;

ATTENDU QUE dans certains cas, les inconvénients générés dans le passé par de telles processions ont été disproportionnés quant à leur impact sur la population ;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire accommoder l'ensemble des résidants tout en s'assurant d'un équilibre entre l'expression des convictions de l'ensemble des groupes formant la communauté et la paix et l'ordre social;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenant composer avec des tensions grandissantes dans la communauté qui résultent notamment de certains inconvénients majeurs causés par des processions antérieures;

ATTENDU QUE l'intérêt de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement commande que des mesures particulières soient prises à court terme eu égard notamment aux processions nocturnes afin de revoir les stratégies d'accommodement, notamment celles qui sont propres à l'expression religieuse des divers groupes composant la communauté de l'arrondissement, afin qu'elles ne causent pas de contraintes excessives pour la population de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement a des motifs sérieux de croire que toute procession susceptible de causer des nuisances importantes contraires à la réglementation, dont une procession nocturne, pourrait donner lieu à des actes de violence ou de nature à troubler la paix sociale;

ATTENDU QUE dans les circonstances, l'arrondissement désire, pour une durée limitée, prohiber les processions diurnes et nocturnes dans les rues publiques jusqu'à ce qu'un encadrement complet soit édicté par l'arrondissement dans le respect des intérêts des divers groupes composant la communauté et que des règles soient convenues afin de prévoir un encadrement adéquat susceptible d'apaiser les tensions sociales actuelles;

ATTENDU QUE l'arrondissement présentera lors d'une prochaine séance du conseil un projet de règlement visant à augmenter l'encadrement des demandes de fermeture de rue de façon à assurer l'ordre et la tranquillité dans les rues d'Outremont;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Céline Forget

DE REFUSER les demandes de fermeture de rues présentées par la Congregation Toldos Yacov Yosef et la Cathédrale Russe orthodoxe et jointes au dossier décisionnel;

DE DÉCRÉTER un moratoire jusqu'au 1er juin 2012 quant à l'octroi de fermetures de rues dans le cadre d'événements impliquant des processions ou des parades;

DE MANDATER Me Marc-André LeChasseur pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans ce dossier dans l'éventualité où des procédures judiciaires sont entreprises en lien avec la présente résolution.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR:	Louis Moffatt, Céline Forget, Marie Potvin
VOTE CONTRE:	Ana Nunes

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.07 1120636001

CA12 16

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE (1177) - MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DES BÂTIMENTS DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES

- **CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

40.04 1121899023

CA12 16 0147

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE AVEC UN EMPIÈTEMENT DE 0,93 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE DE 2,43 MÈTRES PRESCRITE À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT 1177 AU 109, AVENUE DUCHASTEL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une thermopompe avec un empiétement de 0,93 mètre dans la marge latérale de 2,43 mètres prescrite à l'article 7.1 du règlement 1177 au 109, avenue Duchastel, en vertu du règlement 1180 sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1121899039

CA12 16 0148

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (2) - RELATIVEMENT AU 19, AVENUE AINSLIE : 1) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 2,234 MÈTRES PLUTÔT QUE 2,43 MÈTRES TEL QUE PRESCRIT À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT 1177 ET 2) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 ET DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER les deux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 19, avenue Ainslie:

- relativement à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 2,234 plutôt que 2,43 mètres tel que prescrit à l'article 7.1 du règlement;

- relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en vertu de l'article 5.3 du règlement 1177;

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 19, avenue Ainslie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1121899038

CA12 16 0149

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (2) RELATIVEMENT AU 767, AVENUE DAVAAR : 1) AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET 2) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 1,83 MÈTRE PLUTÔT QUE 1,981 MÈTRE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER les deux demandes de dérogations mineures afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177 et pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 1,83 mètre plutôt que 1,98 mètre au 767, avenue Davaar et ce, en vertu du règlement 1180 sur les dérogations mineures;

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au 767, avenue Davaar et ce, en vertu du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1121899036

CA12 16 0150

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU 143, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE : QUANT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 ET DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3 du règlement au 143, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du règlement 1180 sur les dérogations mineures;

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au 143, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et ce, en vertu du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1121899037

CA12 16 0151

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1249, AVENUE BERNARD (LE MURPHY - BOIRE ET MANGER)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 1249, avenue Bernard (Le Murphy - Boire et manger) suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1121899025

CA12 16 0152

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 90, AVENUE VINCENT D'INDY (PAVILLON MARIE-VICTORIN DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE REFUSER la demande de PIIA relativement au projet sis au 90, avenue Vincent d'Indy (Pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal) suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1121899033

CA12 16 0153

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX 738-740-742, AVENUE CHAMPAGNEUR

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis aux 738-740-742, avenue Champagneur suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1121899032

CA12 16 0154

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX 1345-1347-1349, AVENUE DUCHARME

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis aux 1345-1347-1349, avenue Ducharme suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.08 1121899031

CA12 16 0155

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 100, AVENUE VINCENT D'INDY

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 100, avenue Vincent d'Indy suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.09 1121899029

CA12 16 0156

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 564, AVENUE WISEMAN

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 564, avenue Wiseman suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.10 1121899028

CA12 16 0157

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1203, AVENUE BERNARD

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 1203, avenue Bernard suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.11 1121899027

CA12 16 0158

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1478, AVENUE VAN HORNE (LE P'TIT ST-GERMAIN)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 1478, avenue Van Horne suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.12 1121899026

CA12 16 0159

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1282, AVENUE BERNARD

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 1282, avenue Bernard suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.13 1121899024

CA12 16 0160

APPROBATION PAR RÉSOLUTION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 222, AVENUE MC DOUGALL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet sis au 222, avenue Mc Dougall suite à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.14 1121899030

CA12 16 0161

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE AU 1231, AVENUE LAJOIE (GALANGA)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse relativement à la propriété sise au 1231, avenue Lajoie, laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'au plan joint au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.15 1121899035

CA12 16 0162

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DES CAFÉS-TERRASSES AUX 1030, AVENUE LAURIER (CHEZ LÉVÊQUE) ET 1042, AVENUE LAURIER (GOURMET LAURIER)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement des cafés-terrasses relativement aux 1030, avenue Laurier (Chez Lévêque) et 1042, avenue Laurier (Gourmet Laurier), laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le CCU ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution, en ajoutant la réserve suivante: l'auvent rétractable fixé au bâtiment, de même que les chapiteaux des deux (2) terrasses devront avoir une toile de couleur rougeâtre, tel que les échantillons nos 2 et 3 déposés au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.16 1121899034

CA12 16 0163

DÉPÔT D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT DE SERVICE ENTRE LA DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU ET L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - ANNÉE 2012

DÉPÔT d'une entente de partenariat de service entre la direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'eaux.

60.01

CA12 16 0164

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS SUITE À LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT AO-173 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 000 $ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

DÉPÔT du certificat des résultats suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du Règlement AO-173 autorisant un emprunt de 10 000 $ pour l'acquisition de matériel informatique.

60.02

CA12 16 0165

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS SUITE À LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT AO-175 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000 $ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN

DÉPÔT du certificat des résultats suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du Règlement AO-175 autorisant un emprunt de 30 000 $ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement d'équipement et de mobilier urbain.

60.03

CA12 16 0166

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS SUITE À LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT AO-176 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 320 000 $ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT

DÉPÔT du certificat des résultats suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du Règlement AO-176 autorisant un emprunt de 320 000 $ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement.

60.04

70.00 AFFAIRES NOUVELLES

CA12 16 0167

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT AO-172 ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 FÉVRIER 2012 (RÉSOLUTION CA12 160054)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER le préambule du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 275 000 $ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont* » (AO-172), adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2012, par la résolution CA12 160054 afin de modifier la référence au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour référer plutôt au paragraphe 1° du deuxième alinéa dudit article 544, le tout tel que libellé comme suit :

« VU le paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

CA12 16 0167.1

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT AO-174, ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 FÉVRIER 2012 (RÉSOLUTION CA12 160056)

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER le préambule du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* » (AO-174), adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2012, par la résolution CA12 160056 afin de modifier la référence au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour référer plutôt au paragraphe 1° du deuxième alinéa dudit article 544, le tout tel que libellé comme suit :

« **VU** le paragraphe 1 du dernier alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19); »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H35.

_____	_____
Marie Cinq-Mars	Marie-France Paquet
Mairesse de l'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

_____
Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2012.